



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Les blocages administratifs des forêts cinéraires

Question écrite n° 37912

Texte de la question

Mme Marie-Christine Verdier-Jouclas alerte M. le ministre de l'intérieur sur les blocages administratifs concernant les forêts cinéraires. En circonscription, un administré signale la nécessité de développer des forêts cinéraires. Il s'agit d'un site d'inhumation d'urnes funéraires biodégradables qui permet dans le respect de la dignité due au corps humain de vivre le deuil différemment en offrant des lieux de mémoire, d'apaisement et de sérénité en pleine nature, d'être plus économique. Il est ici question de prendre en compte le peu de place restante dans les cimetières classiques et de préserver l'authenticité du biotope forestier en garantissant des revenus partagés et la non-exploitation sylvicole. Résolument moderne et écologique, cette approche vient en complément de l'offre funéraire existante et se concrétise par l'achat d'un arbre avec deux concessions. Elle l'invite à repenser ce modèle en matière d'autorisations ou de démarches pour en faciliter l'accès et permettre une réponse identique dans toutes les régions et les départements.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Christine Verdier-Jouclas](#)

Circonscription : Tarn (2^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37912

Rubrique : Mort et décès

Ministère interrogé : [Intérieur](#)

Ministère attributaire : [Cohésion des territoires et relations avec les collectivités territoriales](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [6 avril 2021](#), page 2883

Réponse publiée au JO le : [21 septembre 2021](#), page